



**Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate**

**Rapport Montmarquette
Mieux tarifer pour mieux appauvrir**

QUÉBEC, le 11 avril 2008 – Le Collectif pour un Québec sans pauvreté ne croit pas au nouvel adage « Mieux tarifer pour mieux vivre ensemble » que le Groupe de travail sur la tarification des services publics essaie de faire passer dans la culture québécoise en lieu et place de la supposée culture de la gratuité qu'il dénonce.

Lorsque le groupe de travail pose le principe de l'utilisateur-payeur et qu'il recommande de mettre de côté les considérations politiques pour arriver à des tarifications justes et équitables, il nie la mission même d'un État démocratique : créer un environnement permettant la réalisation des droits humains. La Déclaration universelle des droits de la personne fait une obligation aux États d'assurer cet environnement. Les services de santé, l'éducation, les routes, les transports en commun, la distribution de l'eau, entre autres, ne sont pas des marchandises, mais des biens collectifs dont la privation constitue un déni de citoyenneté.

Certes, l'État doit financer adéquatement ces dispositifs collectifs, mais dans une perspective de concitoyenneté. Comme disait récemment une personne dans un colloque sur la citoyenneté : « pour que ceux qui en ont moins puissent en avoir plus et que ceux qui en ont plus puissent en donner plus ». Voilà ce qui améliorera véritablement le vivre ensemble.

Il faut, dit le groupe de travail, refléter dans la tarification les coûts réels des services. Nulle part ne fait-il allusion aux coûts tout aussi réels des non-services : la dégradation de l'état de santé des personnes incapables d'avoir accès aux soins nécessaires, le potentiel perdu des personnes qui ne reçoivent pas les formations leur permettant un travail adéquat, les entraves à la créativité, au travail, à la sécurité, à l'insertion sociale.

Le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale publiait il y a quelques jours son avis sur « Les répercussions des hausses tarifaires sur les personnes à faible revenu », démontrant l'effet dévastateur des tarifs sur leurs conditions de vie et la nécessité d'une action énergique de soutien du revenu plutôt qu'une aide à la pièce comme ce qu'évoque le rapport Montmarquette. Le point de vue qu'il exprime, les études sur lesquelles il s'appuie et ses recommandations devraient être pris en haute considération dans le débat social sur les tarifications.

S'il y a culture de la gratuité parmi les personnes en situation de pauvreté, habituées à payer une part toujours trop grande de leurs maigres revenus pour les biens et services essentiels, c'est une culture de l'entraide et de la contribution citoyenne : gratuite, en effet, l'entraide qui prévaut entre elles, le soin qu'elles apportent à leurs proches, l'inventivité qu'elles déploient pour améliorer leur quotidien; gratuite aussi leur contribution à la vie civique, les heures données pour faire fonctionner les associations, pour assurer la défense des droits et l'amélioration du cadre de vie commune.

Profil du Collectif

Actif depuis 1998, le *Collectif pour un Québec sans pauvreté* regroupe 32 organisations nationales québécoises, populaires, communautaires, syndicales, religieuses, féministes, étudiantes, coopératives ainsi que des collectifs régionaux dans quinze régions du Québec. Toutes ces organisations ont dans leur mission de lutter contre la pauvreté, de faire de la défense de droits et de promouvoir la justice sociale. Des centaines d'organisations et d'individuEs de plusieurs secteurs de la société civile forment son réseau d'appui.

- 30 -

Renseignements : Solène Tanguay, responsable des communications. Cellulaire : 418-254-7238.
Courriel : communications@pauvrete.qc.ca. Site Internet : www.pauvrete.qc.ca

